



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Projet de règlement n° 01A-2023

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le Conseil de la Ville de Saint-Basile adopté le projet de règlement no 01A-2023 intitulé :

Règlement modifiant le plan d'urbanisme no 06-2012, le règlement de zonage no 07-2012 et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 09-2004

2. L'assemblée public de consultation devant porter sur ce projet de règlement se tiendra le 13 février à compter de 18h45 dans la salle du Conseil situé au 20 rue St-Georges.
3. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Objet du règlement :

Le présent projet de règlement a pour but de modifier le règlement afin :

- Délimiter une affectation résidentielle de moyenne ou haute densité et créer une nouvelle zone résidentielle de haute densité Rc-6 à l'endroit du site occupé par l'ancien presbytère afin de permettre la conversion de ce bâtiment en résidence multifamiliale;
- Ajuster la délimitation des affectations et des zones résidentielles dans le secteur des rues Fiset, Julien et Corriveau en fonction du lotissement des terrains de ce secteur;
- Ajuster les limites des zones adjacentes au territoire de la Ville de Cap-Santé de manière à les faire coïncider avec la limite territoriale qui a été redéfinie en 2019;
- Préciser les normes concernant l'empiètement des escaliers extérieurs dans la marge de recul avant et la cour avant;
- Autoriser les activités d'entreposage intérieur dans la zone mixte M-1, dans laquelle se trouve l'ancien commerce Frenette Bicyclettes, et prévoir des modalités particulières au règlement de zonage pour encadrer l'exercice de cet usage;
- Apporter des correctifs à la grille des spécifications et au texte des sections 20.6 et 21.11 du règlement de zonage afin de faire référence à la zone Cb-8 au lieu de la zone M-2, laquelle a été

abrogée par le règlement numéro 04-2022 et remplacée par la zone Cb-8;

- Assujettir la nouvelle zone résidentielle Rc-6, qui sera délimitée à l'endroit de l'ancien presbytère, au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-2004 afin de protéger l'intégrité de l'ensemble religieux et les caractéristiques architecturales de ce bâtiment d'intérêt patrimonial.
5. Une copie de ce projet de règlement est déposée au bureau de la soussignée où toute personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures régulières de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville.
 6. Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée publique de consultation.

DONNÉ à Saint-Basile, le 18 janvier 2023

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 18 janvier 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 18 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour de janvier 2023.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière